

Etaient présents :

Dominique GUTIEZ, CG 26
Pascale OLIER, CG26
Laurence ROCHER, CG 26
Bernard GUICHARD, HPR
Lauriane BOURCHANY, ABS 26/07
Didier LETHEUX, SML
Jean SERRET, CG26
Gaëlle WATEL Valence Agglo
Frédéric LONDEIX, Valence Agglo
Frédérique BOMPARD, CA Pays de Romans
Jeff MERCIER, CA Pays de Romans
Frédéric MERLOZ, CDDRA Drôme des Collines
Mathieu LESIEUR, CC Pays du Royans
Antoine BARANNE, CDDRA VALDAC

Boryana PEEVA, EPORA
Sandrine ECHAUBARD, ECC
Isabelle VINCENT, CCVE Nyons
Philippe CHAREYRON, CALD
Serge SAUSSAC, BTP 26/07
Louise DUPEYRON, ADIL 26
Walter ACCHIARDI, CAUE 26
Michèle FREMAUX, CAUE 26
Frédéric POUDEVIGNE, CAUE 26
Fabrice GILOT, DAH
Alain KERHARO, DGA A CG 26
Jean Luc PIOLET, ADIL, CAUE, CALD
Philippe BOUCHARDEAU, ADIL 26
Jacques EBEL, ADIL 26

Etaient excusés :

Martine BROUT, ANAH DDT 26
Jean JULIAN, DDT 26
Claude BUARD, DDT 26 ASTR
Michelle LANTHEAUME, Beaumont les Valence
Christel MOTTET, Romans

Ludovic KROL, Montélimar Sésame
Marie-France REYNAUD, Mairie Donzère
Serge ROURE, Ville de Valence
Marie-Josée FAURE, CG 26

● **Réunions à prévoir :**

- Prochain groupe technique logement et urbanisme sur le foncier avec EPORA le jeudi 19 décembre matin 9 h.
- Premier GTLU 2014 : le vendredi 7 février
 - Objet pressenti : Bilan de l'expérimentation CAUE, Loi ALUR.
 - Suggestions :
 - Dominique Gutiez souligne que février sera le moment de restructuration des EPCI : il faudrait intégrer les problématiques qui en découlent dans l'objet de la réunion.
 - Elle propose également de traiter du PDALPD.
 - La CCVD demande de traiter des avis des PPA.
- 6 décembre 2013 : rencontre annuelle de la mission d'observation de l'ADIL sur le thème des loyers et du partenariat avec la CAF.

● **Demandes spécifiques :**

- La CCVD : *Avoir des informations sur l'attribution des aides pour les logements HLM* (informations pratiques, réglementation...).

● **A noter :**

- Sur l'observatoire des loyers CAF :
 - Philippe Chareyron souligne qu'il est très important de séparer les AL et les APL.
 - Philippe Bouchardeau rappelle l'importance de l'observation du taux d'effort.
- Sur les conventions CG / EPCI (Pascale Olier) :
 - Dans le cas où l'EPCI change de périmètre, les conventions restent pérennes jusqu'à la date qui avait été fixée. Il est tout de même préférable de passer une nouvelle convention, mais ce n'est pas obligatoire.
- Sur les demandes de présence du CG pour les poses de premières pierres ou autres manifestations (Pascale Olier) :
 - Rappel : il est nécessaire de prévenir le CG assez longtemps à l'avance.
 - Les services techniques ne peuvent pas et ne doivent pas représenter les élus dans les points presse.

La demande HLM et le numéro unique

Rappel du système du numéro unique (Système national d'enregistrement) par Philippe Bouchardeau : il souligne qu'un des objectifs est de déceler les délais anormalement longs. Il rappelle que le numéro d'enregistrement n'équivaut pas à la création d'un dossier de demande. L'ADIL est le gestionnaire du numéro unique sur le département coordonnant les enregistreurs (organismes d'HLM, communes etc.). C'est Bernard Taddei la personne de référence au sein de l'ADIL. L'ADIL n'a pas accès à la base et procède sous forme de requêtes.

Jean Luc Piolet rappelle que les ADIL sont des organismes agréés par le ministère, il faudra renouveler auprès des services de l'Etat la demande d'un accès direct à la base. Par ailleurs il souligne l'importance de la question de mutations, en effet la difficulté de pouvoir changer de logement en hlm est une explication des refus, et c'est un souci majeur pour les bailleurs.

Rappel des dispositions de la loi ALUR en discussion qui se dessinent pour les EPCI dotés d'un PLH en termes de gestion de l'attribution des demandes.

Pascale Olier souhaite des comparaisons avec les autres départements.

● A prévoir :

- *Entrer en contact avec la DDCS de l'Ardèche pour recueillir leurs données, car il y a un grand intérêt de pouvoir établir des analyses conjointes et des comparaisons.*

Les formations (CAUE)

Walter Acchiardi : la formation est un enjeu pour 2014/2015. L'objectif est aussi de permettre aux élus de rencontrer ceux avec qui ils vont travailler (juristes, techniciens, partenaires...).

Il faut que tous les partenaires expriment leurs attentes pour préparer les thèmes de formation à venir.

Michèle Frémaux présente le bilan des formations du mandat 2008/2013 et des thèmes pressenties avec l'Association des Maires et Présidents des Communautés de la Drôme (Le b.a-ba de l'urbanisme / la Maîtrise d'Ouvrage Publique).

Un socle de formations sera bâti avec l'AMD, mais il y a bien sûr de conserver des programmes plus adaptés avec les EPCI volontaires.

● Besoins exprimés et remarques:

- Le Président de la CCVD : **un problème central est le logement des agriculteurs et l'installation des nouveaux agriculteurs**
- Frédéric Merloz informe que la DRAF RA a mis en place un outil pédagogique intéressant sur le fonctionnement des exploitations agricoles, la consommation foncière, et les besoins d'habitat : à regarder
- Walter Acchiardi évoque la possibilité d'un module pédagogique pour parler des points difficiles lors des avis des PPA
- Philippe Bouchardeau évoque la nécessité d'un module sur le logement, outils et enjeux d'une politique locale de l'habitat

Plan de rénovation énergétique de l'habitat

La grande campagne d'information commence lundi. Multiplication des appels (effet « appel d'air ») à prévoir.

Explication du fonctionnement du système de redirection des appels.

● Enjeux :

1. La difficulté des professionnels pour connaître la structure pertinente vers laquelle rediriger leurs clients :

- Serge Saussac (Fédération du BTP) : **les professionnels ont besoin d'une formation pour savoir vers qui rediriger leurs clients.** Il faut organiser des cycles délocalisés sur le territoire en soirée.
- Philippe Bouchardeau répond qu'un travail de contact est en cours sur ce point avec Jean Julian.
- Serge Saussac propose que les professionnels organisent la réunion et que l'ADIL intervienne à ce moment-là.
- Le Président de la CCVD propose de se rapprocher de ce qui se fait déjà dans la vallée de la Drôme dans la cadre de Biovallée : 7 équipes d'artisans formées en lien avec la CAPEB, la FFB, Enertech, et la CCID.

2. Privilégier les structures locales de conseil

- Serge Saussac demande si les professionnels doivent diriger les clients vers le conseil mis en place par le territoire ou vers la plateforme départementale.
- Jean-Luc Piolet : ce qui prime est le terrain. Le dispositif national se dirige plus vers les grands sites urbains (où les initiatives locales sont noyées). **Dans la Drôme où les initiatives locales sont nombreuses et bien identifiées, il faut plutôt rediriger le client vers les animations locales.**
- Serge Saussac demande d'avoir la liste des personnes à contacter.
- Philippe Bouchardeau rappelle que l'information énergie vise à orienter vers les bonnes personnes et les bons organismes.

3. Favoriser les synergies et surtout éviter les doublons

- Les collectivités présentes (notamment la CCVD) soulignent que l'animation énergie représente un coût pour elles : elles ne veulent pas développer de doublons.
- **Dominique Gutiez : il faut faire un groupe de travail intégrant le CG, l'ANAH, les EPCI, les opérateurs professionnels... pour faire une synthèse et un bilan des actions (à faire au courant du premier semestre 2014).**
- Philippe Chareyron précise que, concernant le CALD, le dispositif oriente directement vers le technicien concerné du CALD quand il y a un PIG et quand il y en a pas, précise les modalités de mise en relation avec le CALD, mais les délais sont plus longs et il y a des frais de dossier, le traitement n'est pas le même quand il n'y pas d'animation locale et le système ne pourrait pas tenir sans ces animations locales qui produisent des effets massifs dès 2014.
- Le président de la CCVD demande de mobiliser aussi les banques et les professionnels du bâtiment.

- Isabelle Vincent (CCVD) demande *d'avoir de la lisibilité sur ce qui n'est pas dans le cadre de l'ANAH pour pouvoir mieux expliquer le dispositif aux élus.*

● **Les autres enjeux de la réhabilitation énergétique :**

- Le président de la CCVD met en valeur que le chantier de la rénovation énergétique va permettre de créer des emplois, et qu'il faut permettre à la population du territoire de saisir cette opportunité. Il estime que 20% du chômage de la Vallée de la Drôme pourrait être résorbé par les emplois induits par les efforts de rénovation énergétique.
- Walter Acchiardi : attention à bien gérer les réhabilitations énergétiques pour qu'elles soient de qualité.

Ingénierie publique : un bouquet départemental de services

Présentation d'Alain Kerharo, DGA Aménagement du CG26.

● **Objectifs du bouquet départemental de services**

- Maintenir le soutien aux territoires qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les « zones blanches » où les acteurs privés ne sont pas présents et où les acteurs publics ont besoin d'un renforcement de leurs capacités.
- Ne pas créer de doublons entre les structures.
- Améliorer l'offre d'ingénierie du CG et la rendre plus lisible.

● **Modalités concrètes:**

- Les collectivités devront s'adresser aux coordonnateurs de zones.
- Rédaction en cours d'un guide de l'ingénierie publique dans la Drôme (publication au printemps 2014).
- C'est une offre payante, mais le plafond n'est pas encore stabilisé.
- *Un dispositif évolutif : les collectivités doivent faire remonter leurs demandes.*

● **Rappel du contexte par Jean Serret Président de la CCVD et Conseiller Général de la Drôme :**

La période actuelle est marquée par deux tendances :

- Le retrait de l'accompagnement des services de l'Etat
- Le renforcement du « groupe local » (commune/ EPCI)

De ce fait, le groupe local a de plus en plus de libertés. En témoigne l'impact considérable qu'a la définition de l'intérêt communautaire. Cette liberté s'accompagne de la croissance de l'hétérogénéité des territoires...

Le CG avec cette proposition d'ingénierie pour les « zones blanches », s'adapte à cette nouvelle situation. Il n'a pas vocation à agir partout et de manière homogène sur le territoire, mais au contraire d'intégrer cette notion d'hétérogénéité en aidant les zones les plus en difficulté.

-> Jean-Luc Piolet rappelle que le CAUE adopte une démarche similaire car il accompagne de manière plus ou moins poussée les collectivités selon le niveau de compétence du maître d'ouvrage.

L'évolution de la mission d'observation

Présentation par Philippe Bouchardeau :

- Présentation de l'équipe : Jacques Ebel, Louise Dupeyron, chargée d'études générales et Charline Gérard, chargée d'études statistiques
- Rappel de l'actualité : extension à l'Ardèche, convention avec la CAF.
- > A terme il faudra travailler avec les EPCI de l'Ardèche de la même manière qu'avec celles de la Drôme.

● **Les objectifs de la mission d'observation et de sa nouvelle gouvernance :**

- La mission d'observation n'est pas un bureau d'études et n'a pas vocation à répondre à des demandes spécifiques. C'est un **outil de solidarité territoriale.**
- L'extension de la mission au département de l'Ardèche modifie son cadre financier, désormais sur un budget de fonctionnement d'environ 260 000€ les deux tiers étant assurés par les deux départements, et le dernier tiers par les autres partenariats notamment avec les EPCI
- Avec la nouvelle gouvernance, les objectifs sont :
 - o De mieux intégrer les EPCI. Cela s'inscrit également dans un contexte où ils voient leur compétence habitat renforcée.
 - o D'aboutir à la définition d'un programme partagé, même si les productions peuvent être déclinées à différentes échelles territoriales
 - o De mieux mobiliser les moyens pour tous.

-> La gouvernance drômoise sera séparée de la gouvernance ardéchoise dans un premier temps. Mais la « bi-départementalité » doit être un objectif de moyen terme.

● **Réactions :**

1. Le coût de la participation au financement de la mission d'observation

- Le coût de participation est très avantageux pour les petites CC.
- Par contre, la CA de Valence Agglo Sud Rhône Alpes et la CA du Pays de Romans estiment que le coût est trop élevé pour la future agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes. Elles proposent une « entrée à la carte ». Elles craignent sinon que le service rendu ne soit pas à la hauteur du budget investi, et que l'outil ne soit que partiellement adapté aux besoins.

2. L'open data

- Quel va être l'impact de l'open data des données publiques sur le financement de la mission d'observation?

3. Le service rendu

- Quelle va être la différence de service rendu par la mission d'observation pour les EPCI adhérents et pour ceux qui n'adhèrent pas ? Si une commune a une demande particulière (type édition d'une fiche territoire), la mission d'observation va-t-elle y répondre si l'EPCI de cette commune n'adhère pas ?

-

● **Réponses :**

- Les partenaires privilégiés de l'ADIL sont les EPCI.
- Seule l'adhésion de l'EPCI ouvre droit à la gouvernance, aux déclinaisons spécifiques dans le cadre d'études départementales et de bénéficiaire du tableau de bord de suivi de la problématique habitat (PLH)...
- Participer à la gouvernance de la mission d'observation sera important pour les EPCI étant donné que cela leur permettra de choisir et définir les études et travaux de la mission d'observation.
- Concernant les données, nombre d'entre elles sont déjà d'un accès ouvert et la problématique n'est pas d'y accéder mais de les traiter pour les communiquer de façon utile. Pour d'autres, la mission d'observation contribue à les rendre accessibles, par exemple données sur les loyers privés avec la CAF. Il faut rappeler que la mission apporte fiabilisation des données, traitement et analyse. L'enjeu ne concerne pas que l'accès aux données.

● **Conclusions :**

- *Il faut clarifier le service qui sera rendu* (notamment pour les communes et pour les EPCI non adhérentes). La difficulté est que des éléments aussi stratégiques devraient être stabilisés par le futur comité de pilotage de la mission d'observation.
- Jean-Luc Piolet : il faut que la présentation générale ne concerne que les EPCI afin de renforcer sa lisibilité. Pour les autres structures (CDDRA, PNR), il faut éditer des documents spécifiques.
- Sur la présentation de la contribution financière demandée aux EPCI :
 - Intégrer le budget de l'ADIL (comparaison budget actuel/ futur).
 - Intégrer le montant des contributions des deux CG.
 - Intégrer une comparaison des montants attribués par les EPCI actuellement/ dans le futur.
- Même si les élections rendent le contexte incertain et compliquent la prise de décision, il faut que les EPCI qui sont en mesure de le faire avancent sur ce sujet.